

Abbé Giulio-Maria TAM



Cahiers d'Apologétique

Cahier N°3

N° 1. – Comment démontrer l'existence de Dieu et éliminer l'erreur de l'athéisme. «Je crois en Dieu ... Je renonce à Satan» (Promesses du baptême).

N° 2. – Comment démontrer que Jésus-Christ seul est Dieu (avec le Père et le Saint-Esprit) *et éliminer l'erreur des fausses religions*. «Je crois en Jésus-Christ, Dieu et homme«...»

N° 3. – Comment démontrer que seule l'Église catholique est Divine *et éliminer l'erreur des églises protestantes*. «Je crois en l'Église catholique...»

N° 4. – Comment démontrer que dans l'Église catholique, il faut garder l'unité doctrinale avec le Magistère du passé *et éliminer l'erreur des modernistes qui nous font désobéir aux papes précédents*. «Je crois au magistère infaillible et irréformable...» (Concile Vatican I).

Manuel de rééducation à la Foi Catholique

Éditions

Les Amis de St François de Sales - CH - 1950 Sion

ISBN 3-905519-34-1

Cahier d'Apologétique N° 3

Introduction

Comment démontrer que seule l'Église catholique est divine et éliminer ainsi l'erreur des fausses églises protestantes.

On a déjà démontré l'existence de Dieu (*Cahier n°1*) et la Divinité de Jésus-Christ Notre Seigneur (*Cahier n°2*), qui n'est pas venu sur cette terre pour sauver seulement les hommes de son époque; il était donc nécessaire qu'il fondât l'Église pour que tous les hommes puissent profiter de sa Rédemption.

Il l'a fondée en formant une hiérarchie, choisissant parmi les cent vingt disciples douze hommes, leur donnant le nom d'apôtres (Lc 6, 12-13), l'instituant selon le modèle monarchique avec Pierre pour chef : *«Tu es Pierre et sur cette pierre, j'édifierai mon Église»* (Mat 16, 16; Jn 21, 17).

Donc Dieu Notre Seigneur a voulu fonder Son Église : **UNE SEULE.**

Mais actuellement, il y a beaucoup d'églises (protestantes) qui se disent du Christ.

Quelle est la vraie ? Car elles ont des doctrines contradictoires les unes par rapport aux autres.

La vraie Église doit posséder les caractéristiques ou notes que Jésus-Christ a données :

Une – *«Qu'ils soient un comme mon Père et Moi nous sommes un»* (Jn 17, 21) : unité doctrinale, la même doctrine dans le temps et dans l'espace, et unité de gouvernement.

Sainte – Par les saints, les martyrs (témoignage héroïque de la foi) et les vrais miracles.

Catholique – C'est-à-dire pour tous les hommes, universelle. «*Tout pouvoir m'a été donné au Ciel et sur la terre, allez donc enseigner toutes les nations en les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*» (Mat 28, 18-20).

Apostolique – C'est-à-dire qu'elle possède la succession ininterrompue des papes depuis saint Pierre jusqu'au pape actuel.

Seule l'Église catholique réunit toutes ces notes.

Développement

Parmi ces quatre notes, nous allons analyser et développer à fond la partie des miracles, en la soumettant à toute la rigueur scientifique. Les miracles sont des signes certains, proportionnés à l'intelligence humaine, que Dieu donne pour qu'elle puisse reconnaître que seule l'Église catholique est divine, voulue et fondée par le Créateur à l'exclusion de toute autre; c'est pourquoi il faut travailler à éliminer l'erreur des fausses églises : «*Tu es Pierre et sur cette pierre, Je bâtirai mon Église*», (Mat 16, 16).

1) Qu'est-ce qu'un miracle ?

C'est une suspension de la loi naturelle; pour l'étudier, il est évidemment nécessaire de bien connaître les lois de la nature. Dans ce domaine, les sciences naturelles sont irremplaçables. Seules capable de nous dire ce qui est possible et ce qui ne l'est pas dans l'ordre de la nature, elles permettent de parler en connaissance de cause, ce qui fait bien souvent défaut à l'homme moderne.

Il existe une loi de la nature par laquelle un mort ne peut pas ressusciter par des moyens naturels; de même, on ne peut créer naturellement de la matière à partir de rien, comme dans le cas de la multiplication des pains et des poissons, et on ne peut guérir naturellement un **vrai cancer** ou tumeur maligne.

Si on constate scientifiquement la résurrection d'un mort vraiment mort – car il y a des morts apparentes – ou la création de matière à partir de rien, ou la guérison d'un **vrai cancer**, alors il faut parler de suspension de la loi naturelle. «*Mors stupebit et natura...*» et Dieu seul peut faire cela; Il l'a fait et Il le fait

pour nous montrer quelle est la **vraie** Église et sortir les hommes des ténèbres des fausses religions.

2) La différence entre vrai miracle et prodige

Les prodiges sont des faux miracles que l'habileté humaine (prestidigitation) ou les démons (qui sont plus puissants que les hommes) peuvent faire. Cependant, ni les hommes ni les démons ne peuvent ressusciter un mort, créer de la matière à partir de rien ou guérir un **vrai cancer**.

3) Nous allons donc analyser trois miracles reconnus officiellement à **Lourdes**.

Les deux premiers furent présentés à un Congrès médical par le Père Gemelli.

Le troisième, c'est le cas de Delizia Cirolli, le dernier miracle reconnu à Lourdes par le Comité International des Médecins de Lourdes.

Tout l'appareil critique médical de Lourdes

Comme le disent, dans le livre *Y a-t-il encore des miracles à Lourdes ?*, le Dr Olivieri et Dom B. Billet, il semble que les miracles ne soient pas en honneur aujourd'hui. On a l'impression, à cause de la culture rationaliste et scientifique, qu'ils sont démentis par les faits. Il y a aussi un désintérêt du côté des autorités ecclésiastiques, résultat : les vrais miracles ne sont pas reconnus.

L'histoire du **Bureau médical des miracles** commence en 1859 avec le Dr Verger. Le Dr Saint-Maclou de l'Université de Louvain fut le vrai fondateur du *Bureau des Constatations médicales*. Saint Pie X demanda de soumettre les guérisons à un procès régulier.

Actuellement, l'Association médicale internationale de Lourdes (A.M.I.L.) compte **quinze mille membres** de tout pays, avec un Bulletin publié en français, italien, allemand et anglais deux fois par an (Boîte postale 37, 65000 Lourdes, France).

Lorsque un cas se présente, **trois commissions** successives l'examinent tour à tour, l'approfondissant chacune à un degré différent : a) le Bureau médi-

cal de Lourdes, b) le Comité médical international de Lourdes, c) la Commission canonique (mixte, composée de théologiens et de médecins).

a) Bureau médical de Lourdes : la personne "guérie" passe devant **vingt médecins** qui examinent le dossier et doivent répondre à ces questions :

- 1.– l'existence de la maladie est-elle prouvée par des certificats ?
- 2.– s'est-elle arrêtée brusquement ?
- 3.– y a-t-il guérison sans usage de médicaments ou, dans le cas d'un tel usage, ceux-ci auraient-ils pu produire un tel effet ?
- 4.– ne vaut-il pas mieux surseoir à la conclusion ?
- 5.– peut-on l'expliquer médicalement ?
- 6.– cela échappe-t-il aux lois de la nature ?
- 7.– une année s'est-elle écoulée ? et dans le cas d'un cancer, quatre ans ?

Le dossier n'est pas transmis à la deuxième commission (Comité médical international) si les trois-quarts des médecins ne jugent pas le fait médicalement inexplicable.

b) Comité médical international de Lourdes : **trente membres tous spécialistes et professeurs** (même en neurologie et psychiatrie); ce comité réexamine à nouveau entièrement le cas.

c) Commission canonique sous l'autorité de l'évêque de Tarbes, formées par des **prêtres d'expérience et d'une théologie sûre, en contact avec les médecins**. Ils appliquent les règles suivantes :

I. vérification d'ordre naturel ou logique :

- 1.– maladie grave, incurable ou difficilement guérissable ? la guérison a-t-elle été précédée d'améliorations ?
- 2.– si on a appliqué des remèdes, ont-ils été inefficaces ?
- 3.– la guérison a-t-elle été subite ou presque ?
- 4.– parfaite ?
- 5.– définitive ?

Tout cela pour vérifier s'il existe une explication naturelle.

II. Maintenant, il faut voir si cela vient de Dieu :

les circonstances de la guérison (à la grotte, demande du miracle), les caractéristiques psychologiques, valeur des témoignages, etc.

La décision finale appartient à l'évêque. Rome n'intervient pas, tout s'arrête à la décision épiscopale. **Jusqu'à maintenant aucune de ses décisions n'a été contredite par des faits ultérieurs.**

Tout cela sert à prouver le sérieux du travail et à pouvoir dire :

oui, il existe encore des miracles à Lourdes.

Deo gratias !

Motifs de crédibilité de la foi catholique

Le pape Pie IX en 1854 définit le dogme de l'Immaculée Conception. Quatre ans après la Sainte Vierge daigne descendre du ciel et confirmer cette doctrine à Lourdes : «Je suis l'Immaculée Copnception.» En ce lieu géographique commencent une série admirable de miracles; du monde entier on vient à Lourdes avec des malades.

Au début du siècle, la Maçonnerie orgaise à Milan, au travers d'une association anticléricale, un congrès de médecins pour pour en finir avec cette "superstition".

Pour se donner d'objectivité ils envitent la partie catholique à défendre les miracles de Lourdes. Le défi est accepté par le père Gemelli, médecins, ex socialiste, franciscain, et fondateur de l'Université catholique de Milan. il présente au congrès les deux cas suivats :

Les miracles de Lourdes

(Tiré de "Le laïcisme en Italie de 1848 à 1921", éd. Vita e Pensiero, Milano)

1. – Pierre de Rudder, ouvrier agricole, avait été victime d'un accident du

travail. Il habitait à Jabecke, un village de Flandre occidentale, à mi-chemin entre Bruges et Ostende. Le 16 février 1867, âgé de 44 ans, il fut victime d'un accident de travail. Deux jeunes bûcherons avaient abattu dans le voisinage du château de M. Du Bus un arbre qui était tombé dans la propriété voisine. Et comme ils ne parvenaient pas à le transporter, Pierre de Rudder qui passait par là par hasard se proposa de les aider; mais pendant qu'il taillait quelques branches qui empêchaient le transport du gros tronc, ce dernier, bougé par les deux bûcherons avec des leviers qui tendaient à le soulever en avant, tomba lourdement et blessa si violemment Pierre de Rudder qu'il le jeta par terre. La jambe gauche fut écrasée sous le poids du tronc de l'arbre.

On appela le Dr Affenauer qui constata que le blessé présentait sur le tiers supérieur de la jambe une fracture du tibia et du péroné. Le médecin fit la réduction et maintint les fragments en place au moyen d'un bandage plâtré. Quelques semaines après, le blessé se plaignit de fortes douleurs et le médecin retira l'appareil. Il constata au-dessous du pied un large ulcère. Dans la partie supérieure de la jambe une autre plaie gangreneuse communiquait avec le foyer de la blessure. Les fragments, qui baignaient dans le pus, dépouillés de leur périoste, n'avaient subi aucune remise en état. Malgré les soins assidus, prolongés durant de longs mois, le Dr Affenauer ne put obtenir la consolidation.

«Personne ne s'étonnera, écrit le Dr Deschamps. Toute fracture compliquée avec plaie est grave; et le pronostic était spécialement décourageant à une époque où l'antisepsie n'était pas connue. Il est vrai que le premier mémoire de Lister sur le traitement antiseptique parut précisément en 1866; mais la nouvelle doctrine n'avait pas encore eu le temps d'être vulgarisée et resta donc sans application.

Le Dr Affenauer, ne pouvant rien faire contre la suppuration et voyant l'inutilité des soins, désespéra de la guérison de son malade. Un médecin de Varsennaere, les médecins Jacques et Verriest de Bruges, consultés à leur tour, furent d'accord pour déclarer de Rudder incurable. Tel fut aussi l'avis du prof. Elijorat de Bruxelles, contacté par M. Du Bus. Lui aussi, après avoir examiné le blessé, jugea qu'il n'y avait rien d'autre à faire que l'amputation. De Rudder ne voulut à aucun prix se soumettre à cette solution extrême.

Il resta un an alité, souffrant de douleurs atroces. Et quand il se leva, ce fut pour se traîner péniblement sur des béquilles.

Le malade, incapable de travailler, vivait en famille avec la pension que lui donnait M. Du Bus.

Abandonné par les médecins, Pierre de Rudder se contentait de nettoyer ses plaies deux ou trois fois par jour et d'envelopper dans des linges la jambe cassée.

Comme l'ont observé les Drs Royer, Hoestenbergue et Deschamps, de tels soins devaient rester sans effet. Le malade resta en fait huit ans, de 1867 à 1875, dans ce pénible état. Tous ceux qui ont vu la jambe de Pierre de Rudder pendant cette période, décrivent efficacement le mouvement caractéristique de la pseudarthrose pendante ou fausse articulation où les moignons restaient absolument libres sans aucun tissu fibreux qui les réunit. De plus, entre les moignons, il y avait une distance considérable parce que le Dr Affenauer devait extirper un séquestre très volumineux.

De nombreuses personnes ont vu le pauvre malheureux au cours de ces années et tous les témoignages concordent dans la description de son état. Elles ont affirmé avoir vu plusieurs fois la jambe de Pierre de Rudder nue et constaté que celui-ci, en pliant la jambe au-dessous du genou, faisait sortir par la plaie, l'extrémité des os cassés».

L'état déplorable de Pierre de Rudder durait depuis huit ans et deux mois, malgré toutes les tentatives de la science. Tout avait été en vain. C'est alors qu'il décida d'aller en pèlerinage à la grotte de Lourdes d'Oostacker, près de Gand où les Belges vénèrent une grotte rustique, copie fidèle de celle de Lourdes dans les Pyrénées. Ayant abandonné toute espérance humaine, il voulait implorer la grâce de la Sainte Vierge.

Et il se rendit, accompagné de sa femme, à cette grotte, avec la jambe cassée et mobile qui pendait et qui pouvait se tordre (les extrémités des fragments trouaient la peau et étaient séparés par une plaie purulente, la distance des moignons osseux était de 3 centimètres environ). Le conducteur de l'omnibus qui le fit descendre de la voiture, voyant cette jambe qui se balançait, s'exclama : «il y a là un homme qui perd sa jambe !» Un voiturier, tout en le transportant, manifesta bruyamment son mécontentement à la vue du pus mélangé de sang qui coulait sur le plancher de la voiture.

«Tout à coup, un étrange bouleversement s'empara de tout son être : il se sentit ému, agité, bouleversé, comme hors de lui. Ne réfléchissant pas à ce qu'il faisait, oubliant que depuis huit ans il avait besoin de béquilles, il se leva

et, sans appui, marcha à travers la file de pèlerins jusqu'à aller s'agenouiller devant la statue. Mais voici que, revenu à lui, il se souvint d'avoir marché et d'être à genoux.

– Moi, à genoux ! s'exclama-t-il. Où suis-je, ô mon Dieu ?

Il se releva tout de suite, plein d'ardeur, rayonnant, et commença à faire le tour de la grotte.

– Qu'est-ce qui est arrivé ? Que fais-tu ? s'exclama sa femme en le voyant marcher. Mais aussitôt elle se troubla, vacilla et s'évanouit.

Pierre de Rudder, accompagné de sa femme et de beaucoup de pèlerins, alla au château de la marquise de Caüterbonne. On examina le membre malade depuis tant d'années; et on découvrit, l'émotion arrachant les larmes, que la jambe et le pied qui, quelques instants auparavant étaient si enflés, **avaient repris leur volume normal** à tel point que l'emplâtre et les bandes qui l'enroulaient étaient tombées d'eux-mêmes. **Les deux plaies étaient cicatrisées et, ce qui surprend plus que toute autre chose, les os s'étaient rassemblés et soudés l'un à l'autre; les deux jambes avaient repris la même longueur.**»

Le fait est indéniable. Une déclaration des personnes les plus notables du pays, du curé jusqu'au vicomte Du Bus qui ne croyait pas aux miracles et à M. De Lorges, libre-penseur, qui veut pour lui-même la sépulture civile, l'attestent. Le médecin qui l'avait soigné, incrédule, constatant ce qui était survenu, non seulement ne souleva aucun doute sur la réalité du fait mais se convertit. De même, d'autres mécréants du pays – ainsi que le voiturier précédemment cité – devinrent chrétiens et conservèrent la foi.

Pierre de Rudder mourut par la suite d'une pneumonie, à l'âge de 75 ans, 25 ans après sa guérison, le 22 mars 1898.

Après un examen scientifique approfondi, mené selon une terminologie technique précise, le père Gemelli en arrivait aux conclusions suivantes :

- 1) que la guérison de Pierre de Rudder, pour ce qui est des éléments recueillis par de telles enquêtes médicale, est réellement arrivée d'une façon non conforme aux lois de la nature que nous connaissons;
- 2) que la richesse de la documentation ne permet pas de nier le fait;
- 3) que toute supercherie ou illusion sont exclues.

2. – Le second cas concerne Mlle Jeanne Tulasne, née en France, à Montrésor et plus tard établie à Tours. Après avoir soigné un frère pendant trois ans, mort d'une tuberculose pulmonaire, elle tombe gravement malade en 1895. Plusieurs médecins lui rendent visite. Le diagnostic est unanime : il s'agit du mal de Pott.

«Le mal de Pott est une affection de la colonne vertébrale, étudiée avec un soin particulier par le médecin chirurgien anglais Pott, dont le nom désigne la maladie. Celle-ci est de nature tuberculeuse.

Tout le monde sait que les os qui constituent la colonne vertébrale, les vertèbres, se composent d'une partie massive, le corps vertébral, qui est une espèce de disque et d'un arc osseux qui circonscrit un trou. Les diverses vertèbres, superposées les unes aux autres, renferment ainsi un canal, le canal vertébral qui contient la moelle épinière. L'arc osseux, qui renferme le trou, présente des saillies osseuses que l'on appelle apophyses. Les apophyses constituent dans leur ensemble cette saillie ou crête qu'il est facile de sentir sous la peau et qu'on appelle vulgairement épine dorsale. Les vertèbres sont unies entre elles par un disque de tissu fibro-cartilagineux, qui permet une certaine mobilité des différentes vertèbres les unes sur les autres, de façon à rendre possibles les mouvements du corps.

Dans le mal de Pott classique, la tuberculose détruit le corps vertébral. Elle peut léser une ou plusieurs vertèbres, des vertèbres de différentes sorte sont attaquées, on peut avoir le mal de Pott cervical, dorsal, lombaire ou dorso-lombaire, etc.»

Il n'y a aucun doute sur le fait de Mlle Tulasne souffrait de cette maladie. Un des médecins traitants, le Dr Assaky, à qui l'on demandait s'il était sûr de son diagnostic, répondit : *«A moins d'être borné, un médecin ne peut se tromper sur le jugement à porter quant à la nature de cette maladie»*. Et un autre médecin de Tours, le Dr Thomas, non seulement ne voulait pas accorder à la malade la permission de se rendre à Lourdes pour ne pas avoir à assumer la responsabilité d'un voyage qui pouvait lui être fatal, mais quand on lui rapporta la guérison survenue de façon imprévue, répliqua : *«Ce n'est pas possible»*. Il était tellement convaincu que l'on ne guérissait pas de cette maladie en un instant, que même devant Mlle Tulasne guérie, il déclara : *«Retournez chez vous et recouchez-vous parce que cet état ne peut pas durer»*.

D'après tous les témoignages médicaux et les faits recueillis et analysés, il en résulte que Mlle Tulasne se rendit à Lourdes ayant le mal de Pott classique.

Et le deuxième jour après son arrivée et, pour être plus précis, le 8 septembre 1897, elle fut portée sur son petit lit (brancard) sur l'esplanade de l'église du Rosaire pour assister à la procession du Très Saint-Sacrement.

L'évêque, Mgr Renou, la bénit. Rien ne se passe. Mais son cœur invoque, confiant. De loin, l'évêque (c'était le pasteur de son diocèse) la regarde encore et élève à nouveau l'ostensoir, en traçant un signe de croix. C'est alors que la malade se lève en s'écriant : «*Je suis guérie*». On la maintient encore de force sur le petit lit et on la reconduit à l'hôpital. Mais Jeanne Tulasne fait des bonds, marche, s'agenouille, accomplit des mouvements que depuis vingt mois maintenant elle ne pouvait plus faire. *Au Bureau des Constatations, les médecins doivent déclarer qu'elle est parfaitement guérie* De 1897 à 1910, quand le père Gemelli parlait, elle était restée en parfaite santé. Et il faut noter que la guérison était survenue instantanément, sans recourir aux moyens communément utilisés.

Après l'illustration de ces deux cas, l'orateur pouvait bien adresser à ses collègues l'invitation à une simple réflexion : «nous, médecins, sommes-nous en mesure de donner une explication naturelle à de semblables faits ? On chercherait en vain le recours à l'action thérapeutique de l'eau de Lourdes et de sa radioactivité. C'est en vain que l'on ferait appel à la *Faith healing*, à la *foi qui guérit* de Charcot et aux influences du système nerveux. C'est en vain qu'on se tourne vers la psychothérapie ou vers les effluves du Dr Baraduc, c'est-à-dire vers les émanations énergétiques du corps humain. Aucune des forces que connaît la médecine ne peut avoir déterminé les guérisons de Lourdes. Si quelqu'un voulait se réfugier dans l'hypothèse de forces inconnues, nous devons le suivre sur ce terrain qui cependant échappe à la recherche médicale car il est de caractère philosophique. Le médecin, *en tant que médecin*, ne peut pas ne pas se soumettre aux conclusions suivantes :

A Lourdes, des faits qui sont vérifiés se produisent selon un mécanisme tout à fait spécial, profondément différent de celui auquel nous, médecins, nous pourrions nous attendre. On y vérifie, à savoir, des guérisons, au sujet desquelles nous pouvons dire tout ce que nous voulons mais dont nous devons reconnaître, avec les témoins dignes de foi, qu'elles sont réelles et pour lesquelles on peut exclure de la façon la plus sûre toute supercherie ou illusion.

Quelle est l'explication de ces faits ?

Nous avons mené nos recherches dans le domaine médical avec le plus grand soin et nous n'avons pu trouver une explication, même pas hypothétique.

Nous devons confesser qu'en tant que médecins, nous ne pouvons pas nier les faits mais que nous ne pouvons pas les expliquer.

Cette explication soulèvera certainement dans votre esprit divers sentiments. D'un côté, vous, qui sentez la merveilleuse fécondité de la science que nous cultivons et que nous aimons, vous vous sentirez blessés dans votre amour-propre. Le fait de dire "Je ne sais pas" peut du moins ressembler à une confession d'incapacité. Eh bien non, chers collègues ! Le fait de dire "Je ne sais pas", ce n'est pas détruire mais assumer cette attitude qui, tôt ou tard, conduit à la conquête d'une nouvelle connaissance, à saisir un bout de la vérité.»

L'Église catholique seule possède Lourdes et aucune autre religion ou église n'en a l'équivalent. Cherchez et vous verrez !